

- 1 ■ Élections professionnelles
- 2 ■ Le paysage syndical dans l'enseignement privé sous contrat
- Élections professionnelles dans la Fonction publique
- 3 ■ Implantation progressive du SNALC-FGAF dans l'enseignement privé
- 5 ■ Profession de foi
- 7 ■ Liste - Enseignement privé
- 8 ■ Restez où vous êtes, c'est déjà trop bien !!
- La perfection électronico-électorale sous surveillance
- 9 ■ Bulletin d'adhésion
- 11 ■ Responsables académiques

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



FORMULAIRE

Flashez :



Contactez : prive@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat



Élections professionnelles

Chers collègues,

L'approche des élections professionnelles nous donne une excellente occasion de rappeler l'essentiel : qu'est-ce qu'un syndicat et pourquoi des élections professionnelles ?

- Notre présentation sans fard du paysage syndical dans l'Enseignement privé sous contrat. Rappel de l'évolution depuis 2004.
- Les candidats du SNALC-FGAF au CCMMEP : qui sont-ils ? Et pourquoi se présentent-ils ?
- Les adresses professionnelles : nouveau passage obligé de la communication. À vos écrans !
- Vous avez dit égalité de traitements et de droits professionnels – par exemple pour la formation, l'évolution des carrières ? Petit témoignage sous forme de question.
- La perfection électronique sous (votre) surveillance.

Hervé GARLET

Secrétaire national - Enseignement Privé

Le paysage syndical dans l'enseignement privé sous contrat

Le système éducatif français est gigantesque : plus de douze millions d'élèves, plus d'1,2 million de personnels, le tout dirigé par un seul et très grand ministère.

D'une part l'enseignement public avec plus de 80% de l'ensemble, et d'autre part, l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

Cet enseignement privé sera représenté au sein de ses institutions propres : le CCMMEP et les CCM, notamment les CCMA.

Plusieurs syndicats présentent des listes aux suffrages des maîtres et des documentalistes.

Quels syndicats ?

Tout d'abord les syndicats confinés dans l'enseignement privé confessionnel. Ensuite des syndicats généralistes tous azimuts, généreusement subventionnés par l'État et plus ou moins clairement hostiles à l'existence de l'enseignement privé sous contrat.

Depuis 2005 (loi Censi) le SNALC-FGAF est entré et progresse dans l'enseignement privé. Il s'adresse à tous les personnels de l'État travaillant dans le système éducatif français, donc aussi aux maîtres et documentalistes du privé désormais agents publics, et il s'intéresse également à tous à ce titre.

Historiquement et culturellement, le paysage syndical de l'enseignement privé est dépassé.

1°/S'opposer « politiquement » à l'existence de l'enseignement privé sous contrat relève d'un choix de société dans lequel le SNALC-FGAF, qui n'est qu'un syndicat, n'intervient pas : c'est la fonction des partis politiques. Prétendre simultanément syndiquer les acteurs de cet enseignement

privé dont on espère par ailleurs la dilution dans l'enseignement public relève de la contradiction, voire de la schizophrénie, ou bien peut-être aussi de l'esprit « cinquième colonne » dans le but de détruire de l'intérieur ce qui fonctionne pourtant grâce à la **loi** qui le garantit, grâce aux **parents d'élèves** qui le choisissent pour leurs enfants et grâce aux **personnels** qui le font vivre.

2°/Se confiner dans l'enseignement privé sous contrat alors que, depuis la loi Censi de 2005, bien des choses ont changé, constitue désormais une faiblesse. En effet, le système scolaire est public ET privé. Seul un syndicat indépendant, favorable à la complémentarité des deux voies, ouvert à tous, humaniste, rompu à la relation avec l'administration, peut se mouvoir et agir aisément dans les deux voies.

Les parents donnent l'exemple, à leur manière : un élève sur trois passe par le public ET le privé. Le public ne peut pas tout, le privé non plus, mais les deux ensemble peuvent offrir plus, et cette complémentarité mérite d'être cultivée.

En choisissant de voter pour le SNALC-FGAF, vous adhérez à cette analyse qui transcende des clivages à notre avis bien dépassés sans toutefois nier celles des différences qui font la valeur de l'ensemble.

En choisissant de voter aux prochaines élections professionnelles pour la liste présentée par le SNALC-FGAF au Comité Consultatif Mixte des Maîtres de l'Enseignement Privé (CCMMEP), vous vous donnez une chance d'être représenté(e) par des collègues porteurs de cette vision harmonieuse, non contradictoire, non étriquée. ■

Élections dans la Fonction publique

Pour les élections professionnelles de décembre 2014, votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF dans la fonction publique hospitalière (**UFAS**) et territoriale (**SAFPT**), pour l'Institut de Veille Sanitaire (**SNAPI**), mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (**Alliance du Trèfle**), des Finances (**FGAF Finances**), de l'Intérieur (**CAP Police nationale**), de la Culture (**FAC**), de la Justice (**SPS**), de l'Enseignement Supérieur (**SNALC+Splen-Sup**), des services du Premier Ministre (**SAPPM**) et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (**SNALC+SNE**) sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMMEP (**SNALC**) et pour l'AEFE (**SNALC+SNE**).

Implantation progressive du SNALC-FGAF dans l'enseignement privé

Depuis quelques années maintenant, le SNALC poursuit son implantation dans l'enseignement privé sous contrat. Bénéficiant d'une audience particulière chez les professeurs de l'enseignement public détachés dans le privé (un millier en 2011-2012, près du double aujourd'hui), il ne se limite pas à cette catégorie d'électeurs. Pour preuve, sa réussite

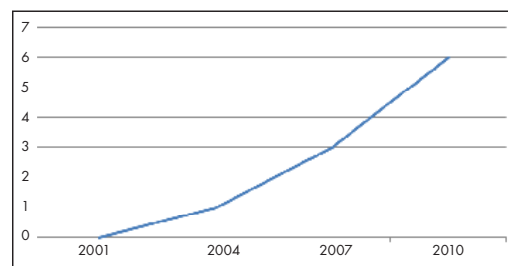
croissante aux diverses élections. En 2004, le SNALC présentait une liste dans l'académie de Montpellier. En 2007, trois académies bénéficiaient de nos listes (Montpellier, Paris et Nice). En 2010, 6 listes aux CCMA ont pu être déposées (s'ajoutèrent Versailles, Lyon et Poitiers). Pour les nouvelles échéances électorales, le SNALC-FGAF est en mesure de présen-

ter des listes complètes ET surtout la liste nationale (CCMMEP) ; son implantation ne fait plus de doute. Entre 2004 et 2010, les voix du SNALC-FGAF ont été multipliées par plus de dix. Gageons que cette progression ne s'arrêtera pas là. Nous encourageons tous les volontaires pour cette aventure à nous contacter sur prive@snalc.fr.

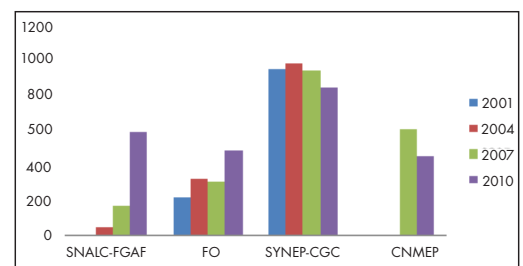
Élections CCMA

Jean-Charles ZURFLUH
Secrétaire national
à la Vie scolaire

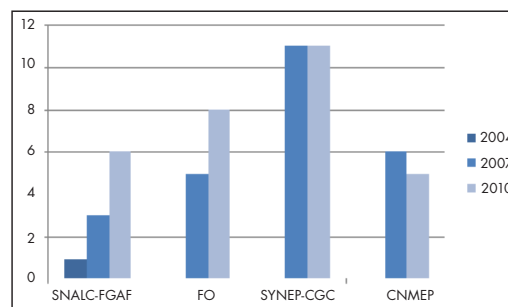
Nombre de listes CCMA SNALC



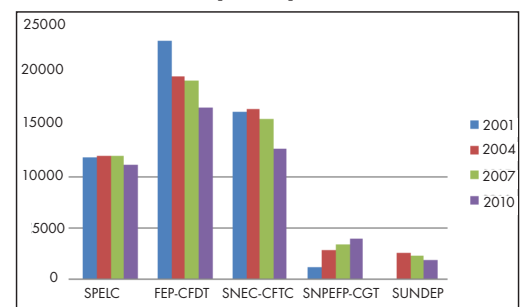
Nombre de voix élections CCMA



Nombre de listes déposées élections CCMA



Progression des différents syndicats dits "principaux"...



La liste des candidats du SNALC-FGAF au CCMMEP

Nous avons fait un choix parmi les collègues volontaires pour cette élection nationale afin de présenter une image variée et équilibrée : hommes, femmes, académies, disciplines.

Pour en savoir plus, il vous faut maintenant utiliser votre ordinateur !

En effet, le Ministère met toutes les listes en ligne afin de permettre la consultation par les électeurs. Vous devez donc vous familiariser avec ce mode de communication qui vous permettra de voter dès le 27 novembre.

Dans la prochaine lettre électronique au privé, la numéro 7, vous trouverez une présentation aussi claire que possible pour

vous aider à trouver votre chemin dans les opérations électorales. Ainsi, vous pourrez aussi en faire profiter vos collègues !

Dans plusieurs académies, le SNALC-FGAF présente également une liste de candidats à la CCMA. Vous pourrez donc voter deux fois pour le SNALC-FGAF, une fois au national, une fois au niveau académique.

Pourquoi se présenter ?

Le SNALC-FGAF n'étant pas subventionné et ne vivant que des cotisations de ses adhérents, il n'y a pas d'argent à gagner ni autre avantage matériel !

Nos militants, nos candidats sont donc des bénévoles qui recherchent et trouvent bien d'autres « avantages » à leur action : exprimer une conviction, un idéal, une foi dans la mission éducative et dans le devoir d'entraide et de solidarité au sein de la profession ; vivre le plaisir (car c'est un plaisir) de faire partie d'équipes ouvertes, indépendantes, actives dont la principale qualité est de permettre l'union des collègues ; chacun peut avoir ses préférences politiques, confessionnelles, culturelles ou autres, mais n'en fait pas état car le but est de se retrouver et non pas d'imposer

des courants et autres dérives qui minent certaines organisations politico-syndicales.

Nous sommes également réunis par la volonté et par le goût de garder les pieds sur terre. Nous sommes atterrés de lire et d'entendre des élucubrations pédagogistes qui contribuent à mener notre système éducatif dans l'impasse. Vouloir transformer l'école en simple « lieu de vie », en étape sociale, en lieu d'expériences et peut-être même en temple fermé de l'Homme nouveau, au lieu de maintenir le principe de la transmission des savoirs et des savoir-faire, nous inquiète profondément. La liberté de penser et d'agir est la récompense de ceux qui ont pu acquérir non seulement les fondamentaux du premier degré mais également toute cette

culture très riche de sa diversité qui permet de devenir autonome. L'élève demande à être élevé et non pas à servir de champ d'expérimentations diverses. Pour nous, la pédagogie consiste à transmettre le meilleur dans les meilleures conditions, à reconnaître la nécessité de diversifier les parcours quand c'est le moment pour placer chaque élève dans une situation de réussite personnelle. Toutes les voies sont d'égale dignité, aucune n'est facile, chacune demande de garder le sens des réalités. Chaque élève est unique, chaque relation pédagogique est unique, le succès ne s'apprécie pas dans le sacrifice réussi à la mode du moment mais dans la réalisation de soi. Ceci vaut autant pour les élèves que pour tous les personnels. Cela nous différencie d'autres syndicats.

Notre syndicat propose aussi des services appréciés :

- une cotisation abordable dont 66% sont remboursés par l'État (voir en dernière page) ;
- une assurance « risques du métier » garantie par la GMF, incluse dans l'adhésion ;
- l'accès à divers avantages sociaux, sources d'économies, dont la liste détaillée vous sera communiquée dans la prochaine lettre.

Tout cela mérite bien d'investir un peu de son temps ! Êtes-vous intéressés ? Manifestez-vous tout simplement au moyen d'un courriel adressé au siège (connectez-vous sur <http://www.snalc.fr/> et laissez-vous guider) ou bien à herve.garlet@wanadoo.fr. Vous serez les bienvenus !

Les adresses professionnelles

Notre rôle n'est pas de faire de la publicité pour tel ou tel moyen de communication électronique, mais d'attirer votre attention sur cet outil désormais inévitable.

Voici un extrait des informations ministérielles à ce sujet :

Cette messagerie est indispensable pour :

- accéder aux informations nécessaires pour voter du 27 novembre au 4 décembre prochains,
- accéder aux ressources pédagogiques ,
- lire les courriels des services académiques ou du ministère.

Fonctionnement :

- vous pouvez consulter cette messagerie en tapant avec le nom de votre Académie (Toulouse, Nice, Rennes etc.) : <https://messagerie.ac-toulouse.fr>
- et votre adresse personnelle sera du type :
prenom.nom@ac-rennes-fr (sans accent !)

Reste à accéder une première fois à ladite messagerie professionnelle ; votre nom d'utilisateur est constitué ainsi : Paul Dupont devient PDupont, Marie Dubois devient MDubois. Enfin, votre mot de passe est votre NUMEN en majuscules jusqu'au jour où vous déciderez d'en créer un autre.

En cas de perte, difficultés diverses, adressez-vous à <https://mamamia.ac-nice.fr> (si vous êtes dans l'académie de Nice).

Notre conseil : si cet outil est nouveau pour vous, n'attendez pas pour l'approprier, d'autant que c'est rapide.

Enfin : votre établissement doit mettre des ordinateurs à votre disposition dans les locaux. Ce n'est pas à vous de financer et d'apporter votre matériel informatique !



Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur



**VALORISER
NOS MÉTIERS**



**INVENTER UN
SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER
CHACUN
D'ENTRE NOUS**

**POUR TRAVAILLER EN PAIX
VOTEZ SNALC - FGAF**

VALORISER



Les personnels de l'Éducation nationale se sentent trop souvent dévalorisés : salaires nettement inférieurs à la moyenne européenne, image dégradée, charge de travail en augmentation, sécurité en baisse...

Que dire en outre des retraites promises à l'issue d'une carrière toujours plus longue ? Elles restent le plus souvent encore inférieures à celles des collègues de l'enseignement public alors que le travail fourni est le même.

Le SNALC-FGAF réclame la revalorisation des traitements, l'alignement des retraites sur celles de l'enseignement public (75% sur la base du salaire des 6 derniers mois), la prise en compte de la parole des maîtres et documentalistes.



INVENTER

La place du système scolaire français ne cesse de reculer. Il est plus que temps de renoncer à l'acharnement pédagogue – soutenu par certains syndicats – et d'avancer vers un système adapté aux élèves.

Le SNALC-FGAF a présenté son projet de « Collège modulaire » destiné à ne négliger aucun élève, qu'il soit lent ou rapide, et à sortir de l'idéologie catastrophique du « Collège unique » et de sa cascade d'échecs. Il prépare de même son projet de « Lycée de tous les savoirs ».

Le SNALC-FGAF exige qu'il soit mis fin à la réunionnisme, aux complications inutiles et à la paperasse à visée exclusivement pédagogue. Il ne cesse et ne cessera de promouvoir la transmission des savoirs, base de toute éducation.

PROTÉGER

En théorie, les élèves et les personnels des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur sont protégés. En réalité, il en va parfois autrement. Le vacataire bouche-trou, l'élève racketté, le maître agressé, le personnel épuisé qui « craque » - tous nous posent la question de la sécurité.

Le SNALC-FGAF a participé à la rédaction des deux Livres blancs de la FGAF sur ce sujet (consultables gratuitement en ligne). Il en ressort que la dégradation des conditions de travail dans certains établissements en fait des lieux à haute dangerosité.

Le SNALC-FGAF ne demande pas de poster un policier derrière chaque porte, un médecin derrière chaque collègue, des caméras et des micros partout mais de **commencer par revaloriser la profession et d'inventer une nouvelle école, principes essentiels pour assurer des conditions de travail plus sereines et moins dangereuses.**



**DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014,
C'EST VOTRE VOIX QUI PERMETTRA AU SNALC-FGAF
DE FAIRE ENTENDRE VOS IDÉES.**

Élection au Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé sous contrat

Élections professionnelles 2014

10 titulaires - 10 suppléants



Liste présentée par **SNALC-FGAF**

*Syndicat National des Lycées et Collèges, affilié à la Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale
et à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires*

1	Mme	SALESSY-OSWALD	Marie-Claire	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - ENGHEN LES BAINS	095
2	M.	BOEUF	Francis	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR Sainte Marie Sainte Marie - Belfort	090
3	M.	DADOUN	Gabriel	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	LGT PR RAMBAM - BOULOGNE BILLANCOURT	092
4	Mme	DEVERDUN	Carole	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR Ste Marie - La Seyne sur Mer	083
5	M.	MARTY	Florian	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	LGT PR SALIÈGE - BALMA	031
6	M.	FRÈRE	Yannick	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LGT PR Notre-Dame des Anges - Belfort	090
7	Mme	DECHAVANNE	Laure	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	LPO PR METIER Jeanne d'Arc - St Ivy Pontivy	056
8	Mme	SIMON	Caroline	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LGT SACRE COEUR - La Ville du Bois	091
9	Mme	LIÈGE	Audrey	ECR PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	CLG PR St Joseph - Toulouse	031
10	M.	COLIN	Didier	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR ND de Mont-Roland - Dôle	039
11	M.	GAUTIER	Franck	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	LGT PR Godefroy de Bouillon - Clermont- Ferrand	063
12	M.	SANDEVOIR	Hervé	ECR PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG PR Pradeau-La Sède Saint-Pierre - Tarbes	065
13	Mme	CORTALE	Victoire	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.	LPO PR LA SALLE ST NICOLAS - ISSY LES MOULINEAUX	092
14	Mme	MEIGNEN	Claudine	ECR PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LGT PR Stanislas - Cannes	006
15	Mme	NOAILLY	Colette	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	CLG PR Sainte-Marie - Lyon	069
16	Mme	LE BOUTER	Fanny	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	CLG PR Ste Clotilde - Paris	075
17	Mme	RIBAUCOUP	Annabelle	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	CLG PR Saint François Les Cordeliers - Seynod	074
18	M.	BOUKHOBZA	Mustapha	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	LGT PR METIER St Joseph - Toulouse	031
19	M.	TRUCHET	Stéphane	ECR PROFESSEUR D'EPS CL. NORMALE	CLG PR Sasserno - Nice	006
20	Mme	DE CANTELOUBE DE MAR	Valerie	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	CLG PR STE MARIE - NEUILLY SUR SEINE	092

Restez où vous êtes, c'est déjà trop bien !!

Nous avons reçu un message très clair qui se passe de commentaires et qui mérite d'être publié. Qu'en pensez-vous ? Au SNALC-FGAF, nous sommes attachés à l'idée que la profession de professeur, même si l'on veut continuer à dire « maître » dans l'enseignement privé sous contrat, est la même dans le public et le privé ; l'employeur est le même, c'est l'État (il pourrait donner le bon exemple) ; beaucoup d'élèves de France, mais aussi des professeurs, passent par les deux voies, bref : pourquoi des impasses et des panneaux de sens interdit que rien ne justifie ?

« Encore une fois sur l'homologie de traitement public/privé et des avantages en terme de formation comme la préparation à certains concours qui ne nous est pas accessible. En terme d'évolution de carrière on est trop limité, on risque d'être enseignant toute notre vie. On ne peut pas se présenter aux concours réservés au personnel d'encadrement ou d'inspection, c'est ahurissant ! Cette année encore un stage de préparation à l'agrégation a été mis en place mais encore une fois le privé n'y a pas droit. Trop d'injustice alors que l'on contribue surtout dans notre *** à la réussite de nos enfants [...] »**

Petite remarque et rappel sans perfidie aucune mais qui illustrent bien les choses : historiquement, dans les années 60-80, les maîtres sous contrat, même bardés de diplômes, n'étaient jamais ou très rarement conviés aux examens type brevet des collèges et baccalauréat. Sans doute étions-nous suspects de tous les complots possibles.

Oui, mais : l'enseignement public a manqué de surveillants. Le besoin avait augmenté, la pression se faisait plus forte, certains collègues du public avaient besoin de repos en fin d'année et ne venaient pas – et les premières convocations de maîtres du privé sont tombées, diversement reçues, mais suivies d'effet. Un surveillant du public et un surveillant du privé partageaient donc la responsabilité d'une salle d'examen, mais seul le collègue du public devait remettre les copies au secrétariat.

Le temps a fait son œuvre. Le manque de correcteurs a ouvert une brèche dans ce qui se voulait une forteresse de principes et les maîtres, pas toujours enthousiastes mais loyaux, ont participé à la grande fête des corrections de copies, des oraux et des jurys.

Qui cela choque-t-il encore ?

Combien de temps faudra-t-il attendre pour que la formation pédagogique soit totalement ouverte ? Certes, des progrès très sensibles ont été accomplis dans ce domaine par les services des rectorats, mais « peut mieux faire » !

Quant à l'accès égal aux formations particulières, aux concours, il reste sélectif et provoque une colère bien compréhensible. Ainsi donc, les collègues du privé sont assez bons pour faire classe, mais pas assez pour bénéficier de formations qui seraient « réservées » à l'élite du public ? L'enseignement privé organise de son côté des formations qui sont aussi bonnes, voire meilleures, que celles du public, mais les moyens matériels sont limités. Nous avons tous besoin d'égalité de dignité, y compris concrètement !

Quand nous aurons obtenu gain de cause et que tous les collègues (public et privé) bénéficieront du même accès à toutes ces formations et que certains deviendront par exemple IPR, compétents pour tous les collègues de leur secteur, nous aurons ouvert des portes de communication, dont par voie de conséquence le système éducatif, les professeurs et les élèves profiteront, sans pour autant léser en quoi que ce soit les particularités des uns et des autres. ■

La perfection électronico-électorale sous surveillance

La mise en place des élections professionnelles au moyen de scrutins électroniques coûte très cher. On a parlé d'environ 5 millions pour les précédentes. À ce prix, on pourrait s'attendre à un fonctionnement parfait.

Or, nous recevons déjà les premiers messages de cafouillage électronique postés par des collègues face à un écran rétif ! Allez vite vérifier si vous pouvez accéder à votre compte. Les opérations qu'il vous appartient d'effectuer sont bien exposées sur le site du [SNALC](http://www.snalc.fr), n'hésitez pas à consulter. Si tout va bien, tant mieux, faites-le nous savoir, et dans le cas contraire aussi ! Sans tarder. Il y va de votre voix aux élections et donc de votre représentation. ■

FACILE 😊 ! Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par **CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé et immédiat)** : plus de chèque à remplir, ni de courrier à envoyer, juste quelques clics et c'est fait 😊 !

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE

☐ Adhésion ☐ Renouvellement

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM USUEL

Née **PRÉNOM**

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

☐ Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

☐ Cl norm ☐ Hcl **Éch.** Depuis le

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ Enseignement privé s/c

☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ Sections internationales

☐ Chef de travaux ☐ Formateur IUFM ☐ CNED ☐ GRETA

Établissement d'exercice 2014/2015 code

Nom

Adresse

CP Ville

☐ **Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
délégué SNALC de votre établissement.**

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

☐ par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

☐ par chèque(s) à l'ordre du **SNALC** (max. 3 chèques)

Date et Signature
(indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaenes), Personnels administratifs retraités	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISES

**CPE, Chefs d'établissement, Inspecteurs, Universitaires...
nous contacter (info@snalc.fr)**

* Coût réel après impôts : **66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).**

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, **sans protection juridique** (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans **votre** cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = €

COUPLE avec : - 25 % de S/T
(- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) :

€

Cotisations 2014/2015

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

FACILE ☺ ! Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par **prélèvements automatiques mensualisés (paiement sécurisé et immédiat)** : plus de courrier ni de RIB à envoyer, juste quelques clics et bonjour la tranquillité ☺ !



Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA
FR 87ZZZ000675

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

.....
.....
CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat National des Lycées et Collèges



4, rue de Trévisse – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : **remplissez datez et signez** le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cuvain - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.lelori@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.97.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdt Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Richard Piquet 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rde de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	M. Florian Martin - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
GRENOBLE	M. Alexandre Froelicher - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	M. Bernard Lévy Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	Mme Anne Mugnier a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	M. Alexandre Froelicher (voir col. Président)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métaireie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du 6 ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecachoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup fleloup@snalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux snalcparissecretariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	Mme Fabienne Leloup (voir col. Présidente)
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mle Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rde de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94	Mme Brigitte Ayala (voir col. Trésorier)
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieff - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme M. Houel - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann 2, rue de l'Étié 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévis - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévis - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévis - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)